

République Française
Département de la Creuse
Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

2018/06/02

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 juin 2018 - Délibération n° 2018/06/02

Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SERVICE N°2018-09 – ACCORD –CADRE A LOTS ET A BONS DE COMMANDE – RELATIF A L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS INTERCOMMUNAUX – RECTIFICATIF A LA DELIBERATION N°2018/05/47 DU 31 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle Confluences, commune de Bourgneuf sur la convocation en date du 21 juin 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – SIMON-CHAUTEMPS – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – PENICAUD – ROYERE – MARTINEZ – TRUNDE – BUSSIERE – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LABORDE – PATEYRON – GAUDY – COUSSEIROUX – TRUFFINET – DOUMY et Mmes LAURENT – SPRINGER – SUCHAUD – JOUANNY – THOMAS – DUMEYNIÉ – BATTUT – GIRODONGO-CHENEVEZ et LAPORTE.

Etaient excusés : MM. JUILLET – RIGAUD – CHOMETTE – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – CHAUSSADE – RABETEAU – PEROT – SCAFONE et MMES JOUANNETAUD – LAGRAVE – POUGET-CHAUVAT – COLON – DESSEAUVE – HYLAIRES et PATAUD.

Pouvoirs :

1. Mme JOUANNETAUD donne pouvoir à M. LABORDE
2. M. RIGAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD
3. Mme LAGRAVE donne pouvoir à M. CHAPUT
4. M. CHOMETTE donne pouvoir à M. GRENOUILLET
5. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. CALOMINE
6. M. AUBERT donne pouvoir à Mme LAPORTE
7. M. RABETEAU donne pouvoir à Mme BATTUT

Suppléances : Mme JOUANNY remplace M. PARAYRE – M. PENICAUD remplace Mme HYLAIRES – Mme THOMAS remplace M. DUGAY – Mme CHENEVEZ remplace M. PAMIES – M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

Secrétaire de séance : Mme Nadine DUMEYNIÉ

Scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
64	33	40			
Pour	Contre	Abstention	Blanc	Nul	Refus de vote
39	1 (M. MARTINEZ)		-	-	-

Vu la délibération n°2018/05/47 du 31 mai 2018 attribuant le marché d'entretien des espaces verts intercommunaux,

M. Le Président informe le Conseil Communautaire que lors de l'instruction des offres conduisant à l'attribution des lots n°1,2,3 et 4 du marché de service susvisé, par le Conseil communautaire en date du 31 mai 2018, des erreurs matérielles nécessitant la modification de la délibération n°2018/05/47 ont été constatées.

Il précise que pour le lot n°4 « Centre d'enfouissement technique de Faux-Mazuras », suite à une demande de reprecisions des prix et à une mauvaise analyse de ces nouvelles offres, les montants reportés au tableau d'analyse sont erronés (confusion entre les montant HT et TTC), modifiant ainsi l'attributaire du marché.

Considérant, que ces erreurs matérielles ne sont intervenues que sur le lot n°4, il convient de modifier la délibération initiale n° 2018/05/47.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve les modifications à apporter à la délibération 2018/05/47 suite aux erreurs matérielles constatées lors de l'attribution du lot 4 du marché susvisé.
- Modifie la délibération conformément à l'attribution suivante :
 - Lot n°1 : Pierre-Emmanuel JOBIN, les Bordes 23460 Royère de Vassivière
 - Lot n°2 : EIRL LE BIHAN Aubin, 23 rue du Château23250 Saint Georges la Pougé.
 - Lot n°3 : Entreprise LEFORT Mireille, Débroussaillage Marchois, 2 grande rue 23260 La Villeneuve.
 - Lot n°4 : EIRL LE BIHAN Aubin, 23 rue du Château, 23250 Saint Georges la Pougé, pour un montant de 1200 € HT.
- Autorise M. Le Président à notifier le marché pour le lot n°4.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

